

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 002_2022

Séance du vendredi 28 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux,
Le vendredi vingt-huit janvier à dix-neuf heures trente ;

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle René Cassin, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 24 janvier 2022 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, Maire-adjoints ; Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Thierry HENNION, M. Franky SALON, Mme Virginie VASSEUR, Mme Françoise WARNEYS, Mme Brigitte DELANNOY, Mme Domitille DENEUVILLE, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

M. Eddy ROLIN ayant donné procuration à M. Philippe BLERVAQUE,
M. ROSKOSCHNY Maxime ayant donné procuration à M. Francky SALON,
M. Clément WALBROU ayant donné procuration à Mme Justine DURETETE,
M. Bertrand TRINEL ayant donné procuration à Mme Brigitte DELANNOY.

Secrétaire de séance : Philippe BLERVAQUE.

Fin de la séance : 20h11

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : CCFL - CULTURE - RECONDUCTION DES DISPOSITIFS POUR LE MANDAT 2022-2026.

VU la délibération du conseil communautaire de la CCFL n°2021D237 en date du 14 décembre 2021 relative à la reconduction des dispositifs pour le mandat 2022-2026 ;

CONSIDERANT :

L'adhésion de la commune à ces dispositifs depuis de nombreuses années par lesquels la CCFL accompagne la mise en place de projets, d'animations et événements mettant en œuvre le patrimoine local et coordonne les différentes interventions ;

L'intérêt permanent pour la commune de conventionner avec la CCFL pour mener des projets culturels sur son territoire ;

Les dispositifs mis en place sont les suivants :

- **Fêtes du Patrimoine**

Dans le cadre de l'organisation des Fêtes du Patrimoine qui consiste à mettre en valeur pendant les Journées européennes du Patrimoine en septembre le patrimoine local, bâti ou non, il est proposé :

- D'accompagner la mise en place de projets, d'événements ou animations mettant en valeur le patrimoine local,
- De coordonner les différentes interventions afin d'établir une programmation pertinente : public diversifié, horaires harmonisés, projets différents, etc.

- **Spectacles à 1 euro**

Suite à l'adoption en Conseil communautaire du 13 décembre 2012 (et reconduit chaque année depuis), d'un dispositif de labellisation de spectacles permettant aux habitants de la CCFL de « sortir pour 1€ », il est proposé de reconduire sous la même forme cette opération dont les objectifs sont de :

- Envisager une égalité d'accès en matière de culture, par le biais de mesures tarifaires incitatives
- Développer l'accès à la culture en permettant aux habitants du territoire de bénéficier de spectacles de qualité, à destination de tout public
- Dynamiser le territoire, développer du lien social

- **Cafés à thème**

La CCFL souhaite compléter ses propositions culturelles, par un concept plaisant, convivial et participatif : le café à thème. L'objectif est de rétablir des lieux publics d'expression où tous les citoyens peuvent se retrouver pour échanger librement autour de thèmes d'actualité, de société ou de moments plus éducatifs, artistiques et conviviaux.

- La date, lieu et durée du Café à thème sont présentés en Commission Culture.
- Le choix du thème est initié par les communes. La CCFL rappelle que ces dernières contractualisent et paient le prestataire et que la CCFL rembourse dans un 2ème temps sur présentation des documents demandés à l'article 6 de la convention ci-après annexée.

La CCFL conceptualise les affiches et intègre les évènements dans l'agenda culturel de la CCFL, communique sur l'évènement à l'échelle intercommunale. La commune a obligation d'afficher le partenariat avec la CCFL dans tous ses supports de communication.

Dans un but de soutenir le commerce local, les animations pourront être organisées dans les lieux suivants : restaurants, estaminets, cafés mais également dans d'autres espaces publics (bibliothèques ou centres sociaux par exemple)

Le budget annuel pour ce dispositif est estimé à hauteur de 500 euros par commune et ce pour la durée du mandat 2022-2026.

- **Évènement ou projet culturel d'envergure**

La CCFL souhaite compléter son accompagnement culturel, par une subvention sur le mandat 2022-2026 qui permettrait aux communes d'organiser un évènement culturel ambitieux ou de construire un projet culturel d'envergure.

- Il devra s'agir d'un projet ou d'un évènement strictement culturel
- S'il s'agit d'un évènement, il devra se tenir dans un endroit public, et permettre à un grand nombre d'habitants de la CCFL de pouvoir en bénéficier (1/3 des habitants CCFL au moins hors commune organisatrice).
- Le projet ou l'évènement sera présenté en amont en Commission Culture par l'élu(e) en charge du dossier.
- La subvention est captable pour 1 projet ou 1 évènement sur le mandat 2022-2026 afin d'en garantir l'ambition.
- La CCFL rappelle que les communes contractualisent et paient le ou les prestataires et que la CCFL rembourse dans un 2ème temps sur présentation des documents demandés à l'article 6 de la convention ci-après annexée.

La CCFL conceptualise les affiches et intègre les évènements dans l'agenda culturel de la CCFL, communique sur l'évènement à l'échelle intercommunale. La commune a obligation d'afficher le partenariat avec la CCFL dans tous ses supports de communication.

- **Animations mutualisées en bibliothèques- Réseau Esperluette**

La Communauté de communes Flandre Lys a pris la compétence depuis le 1^{er} octobre 2017 de la coordination de Réseau de Lecture Publique : l'Esperluette. A ce titre, différents services sont assurés par une équipe de coordination dont la mise en place d'animations mutualisées, rayonnant dans les 8 bibliothèques ou Médiathèques du territoire.

Deux temps forts d'animations communes sont impulsés chaque année par le Réseau :

- Les Nuits de la Lecture en janvier (dates nationales)
- L'Esperlufête (mois d'animations) en octobre
- Un autre projet peut être ajouté par les bibliothèques ou la coordination à condition de rentrer dans l'enveloppe annuelle et d'associer au moins 3 équipements de Lecture Publique.

Il est obligatoire de présenter un projet dans les 8 semaines avant la date de programmation, de suivre la thématique imposée par le Réseau, de rester dans le budget annuel imparti, de présenter une évaluation a posteriori.

- Cette subvention ne peut être utilisée pour des frais de réception ou pour de l'investissement.
- Il s'agit exclusivement de diffusion.
- En cas de non-utilisation du budget alloué, il n'y a pas de report possible ni sur l'année suivante, ni sur une autre bibliothèque.

La Communauté de communes Flandre Lys pourra attribuer jusqu'à 1 000 € maximum par année civile et par bibliothèque, pour ces animations communes.

- **Festival conteurs en campagne**

Considérant que le Festival « Conteurs en Campagne » est une manifestation culturelle de qualité en milieu rural initié par la CCFL, et accessible à tout public, qui constitue l'un des plus grands rendez-vous du conte en France, entre fin septembre et fin octobre de chaque année.

Il est proposé de conventionner dans ce cadre avec l'URFR (Union Régionale des Foyers Ruraux) pour permettre aux 8 communes du territoire de bénéficier de la programmation d'un conteur. Le choix des spectacles est conjointement effectué entre les communes, la CCFL et l'URFR. La commune accueillante met un espace ou une salle à disposition pour le spectacle.

Le coût des spectacles (grand public et séances scolaires) est évalué selon les choix des communes à hauteur de 2 000€ en fonction des prestations et inclut les frais artistiques et techniques (lumière, son), les frais d'hébergement et de restauration des artistes étant pris en charge en direct par la commune (possibilité d'hébergement chez l'habitant). Il est précisé que revient aux communes la gestion de l'encaissement des recettes liées à cette manifestation.

- **Rencontres artistiques**

Pour compléter le dispositif CLEA (Contrat Local d'Education Artistique) liant la CCFL et la DRAC Hauts de France-Picardie, il est proposé de mettre en place sur le territoire des échanges entre des Compagnies prestigieuses et différents publics : collégiens et écoliers, jeunes enfants, bénéficiaires de l'Épicerie solidaire, bibliothèques, habitants, associations...

Avec des musiciens, des comédiens et/ou Chefs de chœur :

- Rencontres musicales pour les élèves de primaires (cycle 3)
- Séances de Chant choral et/ou ateliers en classe (ou dans des structures repérées) pour les 8 communes du territoire, rencontres avec les artistes, concert de clôture, opéras minute (...)

- **1ères Pages et Tiot Loupiot**

Pour compléter les actions autour de la Lecture, notamment chez le jeune enfant, il est proposé de reconduire le dispositif « 1ères Pages », mené en partenariat avec la Médiathèque Départementale du Nord, et le Prix littéraire « Tiot Loupiot », mené en partenariat avec la Médiathèque départementale du Pas de Calais avec l'Association Droit de Cité.

A ce titre, la CCFL finance :

- l'achat de la sélection Tiot loupiot (BP 1 200€) pour les partenaires du Réseau Petite Enfance et de l'Esperluette.

- une formation « Lecture à voix haute », identique à celles proposées depuis 2017 avec l'Association « Lis avec moi » (600€).

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;

Et après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :

(15 voix POUR)

- **AUTORISER** Mme le Maire à signer les conventions relatives à l'organisation des dispositifs culturels avec la CCFL pour la durée du mandat ;
- **PREVOIR** les crédits correspondants chaque année au budget primitif au compte 6232 - Fêtes et cérémonies ;
- **CHARGER** Mme le Maire d'informer régulièrement l'assemblée délibérante des dispositifs programmés pour la commune et de leur coût en séance de Conseil Municipal.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE



Envoyé en préfecture le 31/01/2022

Reçu en préfecture le 31/01/2022

Affiché le



ID : 059-215902933-20220128-002_2022-DE